

DOCUMENTS DE BASE

- ☐ Page de garde de la déclaration fiscale : Numéro de contribuable et code de déclaration
- ☐ Copie de la déclaration fiscale de l'année précédente
- ☐ Si divorce ou séparation : décision du juge et calcul des pensions versées ou perçues
- ☐ Si mariage en cours d'année fiscale : copie du livret de famille
- ☐ Si enfant·s : attestation d'études pour chaque enfant, dès fin de l'école obligatoire (après cycle d'orientation, jusqu'à 25 ans)

DOCUMENTS ATTESTANT LE REVENU

Personnes salariées, employées, au bénéfice du chômage	☐ Certificat de salaire annuel (contribuable, conjoint·e, enfant·s mineur·s et/ou majeur·s en formation jusqu'à 25 ans) ☐ Attestation des prestations reçues du chômage ☐ Attestation des allocations familiales
Personnes à l'AVS et/ou à l'AI	☐ Attestation de rente AVS/AI ☐ Attestation de rente LPP (2e pilier) ☐ Attestation de rente 3e pilier
Bénéficiaires d'aides sociales	☐ Attestation d'allocation logement perçue ☐ Attestation du Service des Prestations Complémentaires (SPC) ☐ Attestation de prestations de tout autre institut d'aide sociale
Divers	☐ Attestation de rente veuf·ve ou orphelin·e ☐ Subside d'assurance maladie ☐ Attestation de pension alimentaire perçue ☐ Toute autre attestation de revenu

DOCUMENTS ATTESTANT LA FORTUNE

- ☐ Attestation fiscale de tous les comptes bancaires et/ou postaux au 31 décembre de l'année fiscale (solde, intérêts et frais)
- ☐ Assurance vie : Attestation de la valeur de rachat et des primes payées

DOCUMENTS ATTESTANT LES DÉDUCTIONS POSSIBLES

- ☐ Attestation de cotisations au 3e pilier A
- ☐ Cotisation à un syndicat (copie du justificatif)
- ☐ Frais de garde des enfants : crèche, restaurant scolaire et parascolaire (copie des justificatifs)
- ☐ Relevé assurances maladie et complémentaire : récapitulatif des assurances avec total des primes payées et quote-part (extrait à demander à l'assurance)
- ☐ Frais médicaux non pris en charge par l'assurance maladie : dentiste, opticien, tickets de pharmacie, ...
- ☐ Attestation de dons
- ☐ Frais professionnels : cours, formations, perfectionnement, vêtements professionnels, ...
- ☐ Pension alimentaire versée
- ☐ Si dettes, extrait au 31 décembre avec les intérêts :
dettes chirographaires : crédits à la consommation, dettes diverses, etc.
Montant estimé en CHF :

TYPE DE DECLARATION FISCALE

- ☐ Célibataire 40.- CHF
 ☐ Famille (jusqu'à 2 enfants) 60.- CHF
☐ Couple (y.c. famille monoparentale) 50.- CHF
 ☐ Famille (à partir de 3 enfants) 70.- CHF

Commune : ☐ **THÔNEX****Contribuable**

Nom : Prénom :
 Date de naissance : Téléphone :
 Adresse : Loyer annuel : CHF
 État civil : ☐ Célibataire ☐ Marié·e ☐ Divorcé·e ☐ Séparé·e ☐ Veuf·ve

Conjoint·e

Nom : Prénom :
 Date de naissance : Téléphone :
 État civil : ☐ Célibataire ☐ Marié·e ☐ Divorcé·e ☐ Séparé·e ☐ Veuf·ve

Enfant·s mineur·s et/ou enfant·s majeur·s en formation jusqu'à 25 ans

Nom	Prénom	Date de naissance

La permanence impôts s'adresse aux personnes qui respectent les conditions suivantes :

- Domicile officiel à Thônex
- Qui ne peuvent pas remplir leur déclaration elles-mêmes
- Avec des revenus modestes, qui ne leur permettent pas de s'adresser à une fiduciaire
- Ne pas avoir de statut d'indépendant
- Ne pas dépendre financièrement de l'Hospice général
- Ne pas posséder de bien immobilier en Suisse ou à l'étranger
- Ne pas avoir de compte bancaire à l'étranger

LIMITES DE REVENU ET FORTUNE

Statut	Revenu brut	Fortune nette
Personne seule	CHF 55'000.-	CHF 15'000.-
Famille monoparentale	CHF 60'000.-	CHF 20'000.-
Couple	CHF 65'000.-	CHF 25'000.-
+ enfant mineur ou en formation jusqu'à 25 ans à charge	CHF 5'000.-	CHF 5'000.-

Par ma signature, je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et j'atteste fournir l'intégralité des documents demandés.

Les contribuables qui dépassent ces limites financières et qui déposent leur dossier s'exposent à voir leur déclaration refusée et la prestation non remboursée.

Date : Signature :